



changement d'usage d'une remise

Par **hadem**, le **24/10/2022** à **18:20**

bonjour ; j'ai aménagé une remise d'un immeuble d'habitation en studio après avoir déposé une déclaration préalable en mairie. Aménagement autorisé et non contesté par les copropriétaire.

suis je obligé de demander la modification du règlement de copropriété pour changer le terme "remise" en studio.

Merci pour votre réponse. Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/10/2022** à **19:59**

Bonjour,

Il est préférable de modifier le règlement de copropriété et d'assumer une nouvelle grille de charges qui attribuera à ce studio des tantièmes conformes à son usage d'habitation.

Les frais de géomètre et de publication sont à votre charge.